



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

33 COM

Distribution limitée

WHC-09/33.COM/11A
Paris, 11 mai 2009
Original : Anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-troisième session

Séville, Espagne
22-30 juin 2009

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapport périodique

11A : Rapport d'avancement du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques dans les États arabes

RÉSUMÉ

Le deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques a été lancé par le Comité du patrimoine mondial à sa 32^e session (Québec, 2008). Ce document présente l'état d'avancement de l'exercice qui a commencé dans les États arabes.

Projet de décision : 33 COM 11A, voir Point III

I. Contexte

1. La région arabe a été la première à entreprendre l'exercice des rapports périodiques, qui fut approuvé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 24^e session (Cairns, 2000). Le Programme régional pour les États arabes a été élaboré sur la base des conclusions du Rapport et approuvé par le Comité du patrimoine mondial en 2003.
2. Après les deux années de réflexion qui ont suivi la fin du premier cycle (2006-2008) et la révision du Questionnaire, le Comité du patrimoine mondial a lancé le deuxième cycle à sa 32^e session à (Québec, 2008) avec ; en premier lieu, les États arabes (Décision **32 COM 11B**).
3. Comme présenté au Comité du patrimoine mondial à ses précédentes sessions (Vilnius, 2006, Christchurch, 2007 et Québec, 2008), le Groupe de travail sur la simplification du Questionnaire du Rapport périodique, a souligné que les principes majeurs guidant l'élaboration du Questionnaire révisé seraient : une bonne pratique, l'efficacité, l'utilité et la viabilité. À la cinquième réunion de Réflexion sur le rapport périodique (28 novembre 2007), le Groupe de travail a précisé que les points focaux du patrimoine mondial désignés par les États parties pour préparer les rapports périodiques seraient invités à faire rapport sur la Section I (Mise en œuvre de la *Convention*), alors que la Section II (État de conservation de chaque bien du Patrimoine mondial) serait préparée par ceux qui sont responsables de la gestion au jour le jour du bien du Patrimoine mondial c'est-à-dire les gestionnaires/coordonateurs des biens. Toutefois, le processus prévoit que seul le point focal est habilité à compléter et à soumettre, au Centre du patrimoine mondial, en ligne, le Questionnaire rempli.
4. La soumission des rapports périodiques dans les États arabes concerne 18 États parties, dont 15 ont des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le Rapport sera présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 34^e session en 2010. En parallèle, comme demandé par le Comité du patrimoine mondial, des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle seront préparées, bien qu'elles auraient dû, logiquement, être rédigées et adoptées avant le début de l'exercice.
5. Comme première étape, le Centre du patrimoine mondial a invité les États parties concernés à identifier leurs points focaux nationaux, responsables de la coordination du travail au niveau national avec les gestionnaires de sites des biens du Patrimoine mondial dans leur pays. L'étape suivante a consisté à pré-remplir le Questionnaire sur la base des informations disponibles au Centre du patrimoine mondial, contenues dans les dossiers de proposition d'inscription, le premier cycle des rapports périodiques et l'Inventaire rétrospectif. De plus, l'ALECSO a proposé de traduire le Questionnaire révisé en arabe de façon à faciliter le travail des gestionnaires de site qui ont pu ainsi utiliser cette version comme document de support. Enfin, le « guide d'utilisation » a également été traduit en arabe.
6. Considérant que le Questionnaire pré-rempli peut être uniquement accessible par le biais du site informatique du Centre du patrimoine mondial et que la finalisation et la soumission doivent aussi être faites en ligne, des explications détaillées et des mots de passe individuels ont été communiqués aux points focaux, puis à tous les gestionnaires de site désignés par leurs autorités.

7. Enfin, il a été proposé de sélectionner des « Mentors » chargés d'apporter de l'aide et des conseils aux États parties dans le processus, selon une répartition des pays en trois groupes sous-régionaux.

II. Activités

8. Une première réunion régionale de lancement de l'exercice a eu lieu du 14 au 17 décembre 2008 à Manama, grâce à l'accueil généreux du Royaume de Bahreïn. Ce fut l'occasion d'informer et d'orienter les points focaux nationaux identifiés par les États parties pour coordonner cet exercice dans leurs pays, en présence du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial (ICCRUM, ICOMOS, UICN). Quatorze pays ont participé à cette réunion, tandis que l'Algérie, la Libye, les Émirats Arabes Unis et le Qatar n'y ont pas assisté. Depuis cette date, l'Algérie, les Emirats Arabes Unis et le Qatar ont désigné des points focaux.
9. Les principaux objectifs de cette réunion étaient : (a) de présenter et expliquer aux points focaux le nouveau format de soumission des rapports périodiques ; (b) d'obtenir leur adhésion et leur participation active au programme ; (c) de promouvoir la coopération régionale par le biais d'échanges d'informations et d'expériences dans le cadre de l'application de la *Convention*, et plus spécifiquement, concernant les rapports périodiques et le suivi ; et (d) de fournir des conseils aux États parties sur la rédaction des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour les biens de la région dont les Déclarations sont manquantes.
10. L'ordre du jour de la réunion a été divisé en deux parties : les rapports périodiques d'une part, et les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'autre part. Outre les présentations faites par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, des groupes de travail ont mené des exercices de rédaction. Les étapes suivantes, décidées en accord avec tous les participants, sont les suivantes :
 - Avril-juin 2009 : 3 ateliers sous-régionaux, avec les points focaux et les gestionnaires de sites, auront lieu à Amman (Jordanie), Doha (Qatar) et Meknès (Maroc), organisés conjointement avec les Bureaux de l'UNESCO dans ces pays, afin de fournir des orientations complémentaires et une formation dans la rédaction des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle et dans le remplissage du Questionnaire ;
 - 31 juillet 2009 : soumission au Centre du patrimoine mondial des deux sections du Questionnaire et des projets de Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle ;
 - Août-décembre 2009 : analyse et synthèse des résultats des rapports périodiques par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ;
 - Décembre 2009 : réunion régionale finale afin de discuter des résultats de l'exercice avec les points focaux nationaux et d'élaborer un Plan d'action régional ;
 - Mars 2010 : rédaction finale du Rapport à soumettre au Comité du patrimoine mondial à sa 34e session.
11. Du 6 au 9 avril 2009, un atelier s'est tenu à Amman (Jordanie) regroupant les points focaux et les gestionnaires de sites d'Iraq, de Jordanie, du Liban et de Syrie. Un observateur palestinien était également invité à y assister, dans le

cadre des actions de renforcement des capacités des professionnels de l'Autorité palestinienne.

Du 27 au 30 avril 2009, un atelier similaire a eu lieu à Doha (Qatar), regroupant les Points focaux et les gestionnaires de sites des pays du Golfe ainsi que de l'Égypte, du Soudan et du Yémen. Un troisième atelier sera organisé à Meknès (Maroc) du 2 au 5 juin 2009, regroupant les pays du Maghreb.

12. Il est à noter que ces trois ateliers – et en particulier la composante du travail portant sur la rédaction des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle – ont reçu l'aide financière du Ministère hollandais de l'Éducation, de la Culture et des Sciences.
13. Une réunion régionale finale est prévue en décembre 2009 afin d'évaluer les résultats de l'exercice et d'élaborer un Plan d'action pour des activités futures dans les États arabes selon les besoins et les priorités exprimées par les États parties dans la préparation des rapports.
14. À ce sujet, il est à signaler que le Centre régional arabe pour le Patrimoine mondial qui sera établi prochainement à Bahreïn (voir *Document WHC-09/33.COM/10B*) jouera un rôle important dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans les États arabes. La coopération renforcée avec le programme "Athar" de l'ICCROM et d'autres institutions régionales comme ALECSO, vont aussi offrir des possibilités de renforcer les capacités dans la région.
15. Au regard des résultats de l'exercice des rapports périodiques et de la rédaction des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, il sera peut être nécessaire d'envisager des missions dans certains biens pour lesquels aucun rapport d'état de conservation n'a été présenté depuis longtemps.

III. **Projet de décision**

Projet de décision: 33 COM 11A

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le Document WHC-09/33.COM/11A,
2. Rappelant les Décisions **31 COM 11D.1** et **32 COM 11B**, adoptées respectivement à sa 31^e session (Christchurch, 2007) et à sa 32^e session (Québec, 2008),
3. Prend note de l'information fournie par le Centre du patrimoine mondial sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques dans les États arabes ;
4. Remercie, pour leur participation active, les États parties de la Région arabe qui se sont engagés dans le processus ;
5. Remercie également le Royaume de Bahreïn, le Ministère hollandais de l'Éducation, de la Culture et des Sciences et l'ALECSO pour leur soutien ;

6. Demande aux États parties de la Région arabe de revoir ou de préparer toutes les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle manquantes concernant les biens situés sur leur territoire et de les soumettre avant le **31 juillet 2009** afin qu'elles soient examinées à la 34^e session du Comité du patrimoine mondial en 2010 ;
7. Demande également aux États parties de la Région arabe de compléter les deux sections du Questionnaire des rapports périodiques avant le **31 juillet 2009**, selon le calendrier adopté à la réunion régionale de Bahreïn de décembre 2008 ;
8. Demande en outre aux États parties de la Région arabe qui n'ont pas encore répondu aux questions soulevées en 2006 dans le cadre de l'Inventaire rétrospectif, de fournir toutes les précisions et la documentation demandées avant le **31 juillet 2009** ;
9. Invite les États parties à contribuer à la mise en oeuvre des activités ci-dessus et décide d'allouer un montant de 50.000 dollars EU du Fonds du patrimoine mondial pour la publication du Rapport et l'élaboration du nouveau Plan d'action régional durant le biennium 2010-2011 ;
10. Demande de surcroît au Centre du patrimoine mondial de soumettre les résultats de l'exercice de soumission des rapports périodiques dans les États arabes à sa 34^e session en 2010.